

# Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## RELATIVE AU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE TARENITAISE VANOISE

Par arrêté n° 2017-09, le Président de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Tarentaise Vanoise arrêté le 8 décembre 2016.

Le projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Tarentaise Vanoise est soumis à enquête publique, du 2 Mai 2017 au 2 Juin 2017. Au terme de cette enquête, le SCoT de Tarentaise Vanoise pourra être approuvé par délibération du comité syndical de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise.

M. Gabriel REY a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté :

- au siège l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (133 Quai Saint-Réal, 73600 Moutiers) lundi à jeudi 9h-12h puis 14h-17h et vendredi 9h-12h.
- aux sièges des communautés de communes membres de l'établissement public en charge du SCoT
  - Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche, lundi à vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30,
  - Communauté de Communes Val Vanoise Tarentaise, lundi à jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et vendredi de 8h30 à 11h30
  - Communauté de Communes Cœur de Tarentaise – lundi à vendredi 8h30-12h et 13h30 17h30 (sauf vendredi 16h30),
  - Communauté de Communes des Versants d'Aime, lundi à vendredi 8h30-12h et 14h-17h30 (mais fermé le mardi et vendredi après-midi)
  - Communauté de Communes de Haute Tarentaise lundi à jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et vendredi de 8h30 à 12h

L'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, constitue le siège de la présente enquête publique, où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête peut être consulté sur un poste informatique à l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, 133 Quai Saint-Réal, 73600 Moutiers – lundi à jeudi 9h-12h puis 14h-17h et vendredi 9h-12h.

M. Gabriel REY, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants

**Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche** – 40 chemin des loisirs, Bellecombe, 73260 Aigueblanche - le Mercredi 10 Mai de 10h à 12h et le Jeudi 18 Mai de 14h à 16h

**Communauté de Communes Val Vanoise Tarentaise** – Rue des Tilleuls, 73350 Bozel - le Mercredi 10 Mai de 14h à 16h et le Vendredi 2 juin de 9h30 à 11h30

**Communauté de Communes Cœur de Tarentaise** - 133 Quai Saint-Réal, 73600 Moutiers – le Jeudi 18 Mai de 10h à 12h

**Communauté de Communes des Versants d'Aime** – 1002, Avenue de Tarentaise, 73210 AIME - le Mardi 2 Mai de 10h à 12h et le Mercredi 24 Mai de 14h à 16h

**Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise** - 133 Quai Saint-Réal, 73600 Moutiers – le vendredi 2 juin de 14h à 16h

**Communauté de Communes de Haute Tarentaise** - Chef-Lieu, 73700 Sées– le Mardi 2 Mai de 14h à 16h et le Mercredi 24 Mai de 10h à 12h.

Les observations du public peuvent être :

- consignées dans les registres d'enquête ouverts dans les différents lieux d'enquête susmentionnés,
- adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'établissement public en charge du SCoT,
- communiquées par courrier électronique à l'adresse suivante [apvt@tarentaise-vanoise.fr](mailto:apvt@tarentaise-vanoise.fr)
- exprimées oralement au commissaire-enquêteur au cours des permanences susmentionnées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur adressées au président de l'établissement public en charge du SCoT et au président du tribunal administratif dans le mois suivant la clôture de l'enquête publique sont tenus à la disposition du public au siège de l'établissement public en charge du SCoT. Copie du rapport et des conclusions est également adressée en mairie de chacune des communes du périmètre du SCoT ainsi qu'en préfecture de Savoie, où elle est tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet de l'établissement public en charge du SCoT, où ils sont tenus à la disposition du public durant un an.

Le dossier du projet de SCoT comporte notamment, au sein du rapport de présentation, l'évaluation environnementale du projet. La mission régionale d'autorité environnementale a exprimé en date du 21 mars 2017 un avis sur le projet de SCoT soumis à enquête publique. L'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale peuvent être consultés, avec l'ensemble du dossier, aux lieux d'enquête désignés ci-avant.

Des informations complémentaires relatives au schéma de cohérence territoriale peuvent être demandées au vice – président de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise en charge du SCoT ou au chef de projet SCoT.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de l'établissement public en charge du SCoT, à l'adresse [www.tarentaise-vanoise.fr](http://www.tarentaise-vanoise.fr)

Le Président de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, Hervé GAYMARD.